

MAIRIE D'HANGEST-EN-SANTERRE
17, PLACE DU JEU DE PAUME
80134 HANGEST-EN-SANTERRE
Tél. : 03.22.94.94.81 (Médiathèque)
Mail : mediatheque@hangestensanterre.fr

Note d'informations importantes
Aux Parents des élèves de l'école publique

Hangest-en-Santerre, le 2 août 2024.

OBJET : INSCRIPTION EN ACCUEIL PERISCOLAIRE. ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Madame, Monsieur,

La fin de la période estivale approche, il est l'heure de penser à la rentrée scolaire qui aura lieu le lundi 2 septembre 2024.

Voici tout d'abord un petit rappel pratique sur les horaires d'école pour cette nouvelle année scolaire :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h45-11h45 et 13h30-16h30
Ouverture des grilles à 8h35 et 13h20

La commune maintient un accueil de loisirs périscolaire le matin dès 7h30 et le soir jusque 18h30, ainsi qu'un service de restauration scolaire.

Le sondage réalisé en mai, montre que très peu de parents sont intéressés par une extension des horaires. C'est pourquoi la commune ne peut répondre favorablement à cette demande. Toutefois, si plusieurs parents se manifestent pour une **inscription quotidienne** à partir de 7H ou jusque 19h, le conseil étudiera à nouveau la faisabilité.

L'accueil de loisirs du mercredi, organisé par la Fédération Départementale de la Somme des Familles Rurales, ouvre ses portes dès le mercredi 4 septembre.

L'association Familles Rurales d'Hangest en Santerre organisera les Accueils de Loisirs durant les vacances d'octobre 2024, de février, d'avril et d'été 2025.

Vous trouverez ci-dessous la grille tarifaire pour les services périscolaires :

		MATIN		CANTINE	APRES MIDI			
		8h00-8h30	7h30-8h30	11h45-13h20	16h30-17h00	16h30-17h30	16h30-18h00	16h30-18h30
		0h30	1h00		0h30	1h00	1h30	2h00
2024/2025	T1	0,95 €	1,60 €	4,10 €	0,95 €	1,60 €	2,15 €	2,80 €
	T2	1,00 €	1,65 €	4,20 €	1,00 €	1,65 €	2,25 €	2,90 €
	T3	1,05 €	1,70 €	4,30 €	1,05 €	1,70 €	2,35 €	3,00 €

ATTENTION (rappel du règlement)

L'inscription à la cantine est obligatoire et doit être faite au minimum deux jours ouvrés à l'avance.

Au-delà de ce délai, le repas sera facturé 5,20 € dans la limite du nombre de repas disponible.

En cas de désinscription moins de 2 jours ouvrés avant, le repas sera facturé.

Lors de la première inscription, vous devez **impérativement** remplir la nouvelle fiche sanitaire de l'enfant et **être à jour de tout paiement.**

Horaires de pré-inscriptions à la Médiathèque Municipale, Rue Paul LAURAIN :

Lundi 26 août : 14h00-17h00
Mardi 27 août : 9h00-12h00 et 14h00-19h00
Mercredi 28 août : 9h00-12h00
Jeudi 29 août : 9h00-12h00 et 14h00-17h00
Vendredi 30 août : 9h00-12h00

Des ateliers périscolaires sont organisés tout au long de l'année scolaire.
Vous pourrez y trouver le programme prévisionnel ci-dessous :

Ateliers Périscolaires Prévisionnels 2024-2025

	PERIODE 1 (Sept-Oct 2024)	PERIODE 2 (Nov-Déc 2024)	PERIODE 3 (Jan-Fév 2025)	PERIODE 4 (Mars-Avril 2025)	PERIODE 5 (Mai-Juin 2025)
Atelier sur toute la période	Origami	Jeux de société	Secourisme	Capoeira	Jardinage
Instant cuisine sur une soirée	Cookies	Sablés de Noël	Crêpes	Sucettes en chocolat	Brochettes de fruits

Légende :

Primaires	Maternelles	Tout âge
-----------	-------------	----------

Vous pouvez déjà inscrire votre enfant sur ces ateliers. Le nombre de places est limité.
L'équipe se réserve le droit d'annuler un atelier par manque de participants ou de refuser une inscription si l'effectif est au complet.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire
Patrick JUBERT